



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2894

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Interventions de sécurité-viabilité et supervision pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018
Délibération n° 2018-2894

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Interventions de sécurité-viabilité et supervision pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de services, pour une durée ferme de un an, tacitement reconductible 2 fois pour une période de un an. Cet accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et un montant maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour la période ferme de un an. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Ce marché a pour objet les interventions de sécurité-viabilité et supervision pour le service voies rapides et tunnels de la Métropole.

La mission de "viabilité-sécurité", réalisée notamment par un service de patrouille, a pour objectif d'assurer :

- la sécurité des personnes et des biens,
- la surveillance et la disponibilité des ouvrages et des voiries en permettant des conditions optimales de trafic,
- la viabilité des ouvrages et voiries.

La mission de supervision a pour objectif d'assurer :

- la surveillance du réseau,
- la coordination des interventions d'urgence,
- l'organisation des interventions programmées,
- la supervision de la viabilité hivernale.

Les prestations relatives au présent marché de services pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert dans les conditions des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cet accord-cadre ferait l'objet de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de services relatif aux interventions de sécurité-viabilité et supervision pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole, pour une durée ferme de un an, tacitement reconductible 2 fois un an.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2° du décret susvisé) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret susvisé) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (articles 66 à 69 du décret susvisé), selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de services relatif aux interventions de sécurité-viabilité et supervision pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole, ainsi que tous les actes y afférents, pour un montant minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, et un montant maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour la durée ferme de un an et montant minimum de 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC et un montant maximum de 7 200 000 € HT, soit 8 640 000 € TTC reconductions comprises.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - chapitre 011 - exercices 2018 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.